



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1997/NGO/1  
18 juillet 1997

Original : ESPAGNOL et FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-neuvième session  
Point 4 de ordre du jour provisoire

LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Communication écrite présentée par Nord-Sud XXI, organisation  
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial  
auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué  
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[15 juillet 1997]

1. Ce n'est qu'il y a une centaine d'années qu'un médecin autrichien, Albert Niemann, décrivit comment isoler l'un des 14 alcaloïdes de la feuille de coca, et le baptisa "cocaïne". Il peut être comparé à la théine du thé ou à la caféine du café (pour faire un kilo de chlorhydrate de cocaïne, il faut plus d'une tonne de feuilles de coca). Utilisé tout d'abord à des fins médicales (Freud en étudia les propriétés pendant des années et de grands médecins européens l'utilisèrent pour soigner les alcooliques), son usage fut ensuite détourné dans les pays occidentaux à l'usage de drogue dont les effets malfaisants sont passibles de la répression la plus légitime. Or, comme dans bien d'autres cas, les besoins de stupéfiants qui naissent dans le monde industrialisé entraînent des perversions et une criminalité dont on veut faire payer le coût aux peuples du tiers monde. L'inscription de la feuille de coca sur la liste des stupéfiants (convention de l'ONU de 1961) a introduit la confusion entre consommateurs de coca et drogués, producteurs de coca et narcotrafiquants, coca et cocaïne.

2. Les peuples autochtones des Andes (Bolivie, Pérou, Colombie, Equateur, nord du Chili et de l'Argentine) utilisaient depuis des millénaires la feuille de coca pour ses vertus hautement nutritives et curatives, prouvées par des recherches scientifiques récentes, mais jamais, et jusqu'à aujourd'hui, ils n'en firent une drogue. Dans la culture andine, la feuille de coca a toujours joué un rôle très important au niveau spirituel, au niveau de la médecine et de l'échange. Elle aide à lutter contre les dures conditions climatiques par son apport de protéines et de vitamines, et elle est un symbole puissant de l'attachement de l'homme avec la Terre-Mère (Pachamama). Chaque civilisation a, en effet, développé ses propres intermédiaires symboliques (que l'on pense à la vigne dans les cultures occidentales).

3. La production de coca, qui fut toujours équilibrée avec les besoins naturels des autochtones, et est aujourd'hui une des seules richesses de la masse des petits exploitants (pour la plupart, anciens travailleurs des mines aujourd'hui fermées), a augmenté ces dernières années parallèlement avec la demande en drogue des Etats-Unis et de l'Europe, sous l'égide des grands trafiquants agissant la plupart du temps de connivence avec les gouvernements. Il est important de rappeler que les populations paysannes locales se trouvent contraintes de produire pour le narcotrafic, compte tenu des circonstances économiques extrêmement difficiles.

4. Les Etats-Unis, prenant prétexte de la lutte contre la drogue, et au lieu de mener cette lutte auprès de leurs propres consommateurs et trafiquants, pénalisent les producteurs indigènes en les criminalisant et en prônant l'éradication des cultures de coca avec des produits toxiques causant des dommages importants à l'environnement. Ils profitent de ces actions pour installer des bases militaires dans les pays producteurs, afin de contrôler, de façon inavouée, des zones "difficiles" et de mener une prétendue lutte contre les guérillas.

5. D'un côté, on essaie d'interdire la feuille de coca, et de l'autre, pourtant, les produits nécessaires à la fabrication de la pâte-base ne sont pas interdits. Sans eux, il n'est pas possible de synthétiser la feuille pour en faire une drogue. En effet, pour produire 1 000 tonnes de pâte-base de cocaïne, ce qui représente la demande mondiale par année (800 tonnes de cocaïne pure), il faut 9 millions de litres de kérosène, 5 millions de litres d'acide sulfurique, 2,5 tonnes de chaux vive, 496 tonnes de carbure, 2,5 tonnes de papier hygiénique, un million de litres d'acétone ou de toluène et enfin 1,25 million de litres de colle. Ces produits extrêmement toxiques dans lesquels macèrent les feuilles de coca sont utilisés et rejetés sans aucune précaution dans les rivières et les sols. La plupart de ces produits ne se trouvent pas en Amérique du Sud mais dans les pays industrialisés.

6. Nous proposons d'appuyer et de contribuer à la recherche d'autres alternatives, tout en respectant la réalité andine de la feuille de coca. Il serait en effet plus juste et constructif que les paysans producteurs des Andes puissent non seulement bénéficier de l'apport ancestral de leur culture, mais également tirer un profit légal de la fabrication des nombreux produits naturels fabriqués à base de feuille de coca (thé, toniques, dentifrice, shampoing, produits diététiques et produits de médecine naturelle y compris des produits pour aider à surmonter les effets du sevrage chez les toxicomanes). Ces deux droits (droit à la culture et droit à l'exploitation des ressources naturelles) sont inscrits dans le projet de déclaration des droits des peuples autochtones.

7. En conséquence, nous demandons :

La révision de la Convention unique sur les stupéfiants (1961), à l'article concernant la feuille de coca, afin de dépénaliser sa production et la commercialisation des produits naturels dérivés, pour mettre fin au préjudice fait aux paysans producteurs autochtones et leur permettre l'exportation et la vente de ces produits afin qu'ils puissent en tirer un profit équitable;

Le respect du principe de non-ingérence de la part des puissances pour qui la lutte contre les trafics de stupéfiants n'est qu'un prétexte pour justifier des immiscions dans les affaires internes des Etats;

Le développement de l'aide et de la coopération multilatérale avec les peuples autochtones des Andes afin qu'ils soient en mesure de diversifier leur production.

-----